DAREN DIORIENT

AAPPMA des Lacs de la forêt d'Orient :

Suivi piscicole des lacs

La nouvelle convention pour l'exploitation du droit de pêche sur Orient, Temple et Amance signée en 2018 qui lie **l'AAPPMA des lacs de la forêt d'Orient** et **"Seine Grands Lacs »** nous impose d'effectuer un suivi des captures.

Le but n'est pas de « fliquer » les pêcheurs mais de tenter de mieux connaître l'état des populations piscicoles de nos lacs.

L'AAPPMA des lacs recherche donc des volontaires, pêcheurs réguliers sur l'Orient, Temple ou Amance pour mener sérieusement et le plus rigoureusement possible cette tâche.

Il suffira de faire le point à la fin de la journée de pêche sur les prises effectuées (bredouille, nombre, taille par tranches ex 10-40, 40-60 par espèces).

Tout cela sera reporté sur un relevé mensuel.

Le fichier de relevé de prise est téléchargeable en cliquant sur : Relevé de prises

Ces infos resteront confidentielles et le relevé de prises est anonyme. Un bilan sera réalisé et mis en ligne chaque année.

La restitution de ces relevés se fera soit :

- Lors de l'assemblée générale annuelle
- Soit par Mail : contact@aappma-des-lacs.fr
- Soit par courrier au siège de l'AAPPMA :

AAPPMA des Lacs de la Forêt d'Orient

Maison des lacs 10140 MESNIL SAINT PERE

L'AAPPMA compte sur vous pour cette tâche qui n'a jamais effectuée pour démontrer notre sérieux et maintenir les meilleures relations avec nos partenaires.

Merci d'avance

Le conseil d'administration